

Annonces du Président de la République
Le gouvernement porte l'entière responsabilité de la fermeture des écoles !



Le SNUDI FO 13 s'adresse à l'ensemble des collègues :

Nous invitons les collègues à attendre les consignes claires de notre hiérarchie, à ne pas agir dans l'urgence pour interpréter les annonces médiatiques.

Le SNUDI FO 13 appelle les enseignants du 1er degré à prendre du recul par rapport aux exigences institutionnelles et à refuser d'être culpabilisés !



Le Président de la République a donc annoncé hier soir la fermeture des écoles.
A partir du 6 avril : enseignement à distance, puis 2 semaines de congés à partir du 12 avril.

Une nouvelle fois, le gouvernement fait le choix de fermer les écoles, mettant les parents, les élèves et les enseignants en grande difficulté. Une nouvelle fois, tout est fait dans la précipitation.

Pourtant, depuis un an, les collègues avec le SNUDI FO revendiquent des mesures exceptionnelles pour l'école :

- plan d'urgence de recrutement de personnels pour remplacer les personnels absents et alléger les effectifs en maintenant l'ensemble des heures de classes,
- des matériels de protection adaptés (masques chirurgicaux et FFP2, gel),
- des campagnes de test, une campagne de vaccination pour les collègues qui le souhaitent

Et depuis un an, le gouvernement n'a débloqué aucun fonds pour les écoles, comme il n'a pas débloqué de fonds pour les hôpitaux. Ce choix conduit au chaos que nous subissons actuellement dans les écoles.

Plus que jamais, nous revendiquons un plan d'urgence pour permettre aux écoles de rester ouvertes !

La solution, c'est l'embauche immédiat et massif de personnels enseignants sous contrat, des postes statutaires et pas des postes précaires !
C'est la responsabilité du Ministre et du Gouvernement, pas celle des collègues !

Hier dans les écoles, aucune consigne n'a été donnée par les autorités locales, en dehors du « on ne sait pas, tout nous n'avons pas encore reçu toutes les consignes, nous reviendrons vers vous d'ici vendredi soir... »

Les enseignants, en particulier les directeurs doivent parfois faire face à une avalanche de questions légitimes des parents et des élus. Dans le même temps, les cas positifs d'élèves et d'enseignants se multiplient ici ou là, sans qu'aucune stratégie efficace de dépistage ne soit envisagée.

Si vous estimez que les conditions sanitaires ne sont plus réunies dans vos écoles (cas positifs, pas de tests, pas de remplaçants...) contactez nous pour que nous enclenchions les procédures qui s'imposent.

Le CHSCT D se réunira mardi 6 avril

« continuité pédagogique » : aucun cadre réglementaire, aucune obligation !



Le Ministère tente d'imposer la « continuité pédagogique » parce qu'il n'a pris aucune mesure d'urgence pour les écoles. La « continuité pédagogique » est de la responsabilité de l'Education Nationale et non des enseignants !

Alors que les collègues vont recevoir ce jour des consignes pour la mise en place de la « continuité pédagogique », le SNUDI FO 13 rappelle qu'il n'y a aucun cadre réglementaire pour cette « continuité pédagogique ».

Le SNUDI-FO 13 s'oppose à toute tentative d'imposer aux personnels une « continuité pédagogique » en distanciel qui n'existe ni dans le Code de l'éducation, ni dans nos statuts, ni dans aucun texte réglementaire. Le télétravail est soumis à des textes règlementaires. Le métier d'enseignant en est exclu ! [Voir notre dossier complet](#)

Au contraire, le code de l'éducation précise bien que l'enseignement se fait en présence des élèves.

Concernant l'accueil des enfants dits « prioritaires », le SNUDI FO 13 conseille d'attendre les consignes claires de la DSDEN et des IEN et donc de n'envoyer aucune communication vers les parents d'élèves, qui nécessiteraient une correction par la suite.

Le SNUDI FO 13 interviendra en cas de réquisition des personnels durant le week-end du 3 au 5 avril pour préparer les conditions d'accueil des élèves « prioritaires » la semaine du 6 au 9 avril, avant les vacances anticipées de printemps.

Faites nous remonter toutes les demandes ou injonctions qui vous sembleraient abusives (Ex: tableaux de continuité pédagogique exigés par les IEN).



PLUS QUE JAMAIS, POUR VOUS PROTEGER

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Nouvelle carte 2021 disponible !

>>ICI<<

Quels avantages ?

- 1/ Vous pouvez fractionner votre paiement jusqu'à 10 mensualités. La 1ère s'effectuera fin janvier 2021
- 2/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts
- 3/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement
- 4/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.
- 5/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse 13232 Marseille cedex 01

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

